

## Qualité : le Maroc a produit 13 500 normes, mais peu d'entreprises en adoptent !

■ Le nombre d'entreprises certifiées NM ne dépasse pas la centaine du fait de la cherté des essais et du caractère facultatif de l'essentiel des normes ■ L'adoption d'une norme donnée est obligatoire si le produit risque d'affecter la santé ou la sécurité de l'utilisateur, dans le cadre des marchés publics ou si le marché client de l'entreprise l'exige.

**L**e Maroc, à travers la commission nationale de normalisation des systèmes de management relevant de l'Institut marocain de normalisation (IMANOR), a adopté le 10 mai dernier la norme internationale ISO 37001 relative au système de management anti-corruption. «Il ne s'agit nullement de combattre toute forme de corruption au niveau de l'entreprise car ce n'est pas la mission de l'Imanor», explique Abderrahim Taïbi, directeur de l'institut. «C'est une norme à travers laquelle l'entreprise apporte la preuve à ses clients qu'elle s'inscrit dans une démarche éthique, qu'elle est vigilante quant à la corruption et qu'elle a instauré des dispositifs pour prévenir toute pratique corruptrice», poursuit-il. Cette norme sera bientôt publiée au Bulletin officiel et l'institut compte lancer un système de certification des entreprises, surtout les exportatrices, à cette norme que les clients peuvent exiger ou privilégier.

Plusieurs normes devront suivre dont notamment celles relatives à l'efficacité énergétique pour chaque type de produit utilisant l'énergie et aux produits de construction non encore couverts par des normes marocaines. L'objec-

tif est d'adapter la production de normes aux attentes du marché et d'améliorer la cadence de production, sachant que le rythme moyen atteint 1 000 normes par année. «Même avec ce rythme assez soutenu, nous sommes encore loin des normes produites, harmonisées et adoptées au niveau mondial, dont le nombre dépasse les 60 000», souligne M. Taïbi.

### Les normes internationales sont généralement reprises à l'identique

A ce jour, le Maroc a adopté plus de 13 500 normes dont 20% concernent les industries mécaniques et métallurgiques et autant le volet qualité, santé et sécurité au travail. Ces domaines sont suivis des industries chimiques et para-chimiques, des industries agroalimentaires et des industries électriques et électroniques. Le reste est réparti entre le textile et cuir, les services, l'artisanat et documentation. Ces normes sont généralement reprises par le Maroc telles qu'elles sont adoptées à l'international. «Dans plus de 70% des cas, l'institut, à travers l'une des commissions de normalisation, n'opère aucun changement sur la norme. Les modifications ou tentatives



de modifications concernent les normes de spécification au cas où leur application pourrait pénaliser l'entreprise marocaine car estimées inadaptées à son contexte ou supérieures à ses capacités», explique le directeur de l'Imanor.

Ainsi, tout un travail est mené en aval. Il commence par la création de la commission technique de normalisation qui rassemble les entreprises, l'administration, les laboratoires compétents, les entreprises de distribution, les associations des consom-

mateurs... Cette commission a comme base de travail la norme internationale ou, à défaut, étrangère, exigée par certains clients et donc demandée par des entreprises. Une fois que la commission a travaillé sur l'applicabilité de la norme, elle lance obligatoirement une enquête publique dont l'objectif est de recueillir les remarques et suggestions auprès d'intervenants qui n'ont pas été représentés en son sein. Le dépouillement de l'enquête est ensuite organisé, un consensus trouvé entre les divers opérateurs et la norme adoptée et publiée au Bulletin officiel en tant que norme marocaine (NM). leur adoption. De plus, le client ou l'acheteur (d'où émane l'exigence de certification) se soucie plus du prix ou au mieux de la composition du produit que des normes. D'un autre côté, bien des entreprises trouvent le processus de certification assez coûteux, particulièrement la partie se rapportant aux essais. «Les budgets qui doivent être alloués aux essais sont assez conséquents et c'est ce qui, à mon sens, décourage certaines entreprises, notamment les PME. Il faut compter en moyenne entre 400 000 et 500 000 DH pour réaliser les essais sur certains produits durant un cycle normal de production. Pour une entreprise moyenne, des essais comme le court circuit, l'adhérence du fer à béton, le vieillissement des produits d'étanchéité peut atteindre 200 000 DH pour l'autocontrôle et l'évaluation de la conformité», illustre M. Taïbi.

Cependant, il y a trois cas où l'application de la norme devient obligatoire. Le premier se présente lorsque la norme concerne un produit qui risque d'affecter la santé ou la sécurité de l'utilisateur. Dans ce cas, au moins trois autorités ont la compétence de contrôler et d'imposer l'obligation d'appliquer telle ou telle norme. Il s'agit des ministères de l'industrie pour les produits industriels, de l'agriculture pour les produits agroalimentaires et de la santé pour les produits pharmaceutiques. Second cas, les normes marocaines, comme partout dans le monde, sont obligatoires dans les marchés publics (Etat, collectivités locales, entreprises subventionnées par l'Etat et entreprises concessionnaires de services publics). Le troisième est le cas où le marché client de l'entreprise exige une certification de conformité à la norme ■

IBTISSAM BENCHANAA

### L'Imanor, seul établissement habilité à produire des normes

L'Imanor est le seul établissement public au Maroc habilité à produire et homologuer des normes marocaines et à délivrer la certification y afférente. A côté, on dénombre une trentaine de cabinets privés qui délivrent des certifications aux normes internationales relatives aux systèmes de management (qualité, sécurité, environnement, énergie...). La compétence du certificateur est validée par un accréditeur qui est le ministère de l'industrie dans le cas de l'Imanor et d'accréditeurs étrangers pour le cas des certificateurs privés. Ce

même accréditeur peut être membre d'un réseau régional ou international d'organismes d'accréditation. C'est le cas de l'Arab Accreditation Cooperation (ARAC) qui regroupe les organismes d'accréditation de la région arabe. Il y a d'autres systèmes d'accréditation, à l'instar de l'European Accreditation (EA) et d'International Accreditation Forum (IAF) qui sont ouverts également au Maroc. L'objectif est de faciliter la reconnaissance mutuelle des certifications délivrées dans les différentes régions du monde ■

### Une centaine d'entreprises labellisées «halal»

Malgré les efforts déployés par l'institut en vue de contribuer à accroître la compétitivité des entreprises marocaines et les dizaines de milliers de normes adoptées, le nombre d'entreprises dont les produits sont certifiés NM est dérisoire. Seulement une centaine, en plus d'un nombre égal labellisé «halal». En fait, le caractère facultatif ou volontaire des normes ne plaide pas pour